

Projet de loi pour aider les travailleurs licenciés

Le ministre du Travail a déposé, le 6 novembre à la Chambre des communes, un projet de loi prévoyant le versement de prestations d'adaptation aux salariés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail.

Ce projet de loi prévoit également la création d'un Office d'aide à l'adaptation des travailleurs.

Les modifications apportées au Code canadien du travail visent à alléger le fardeau des employés qui perdent un emploi. Ainsi, par exemple, les employés licenciés auraient droit à une indemnité de cessation d'emploi après une année de service plutôt qu'après cinq ans, comme c'est le cas actuellement.

De plus, dans le cas d'un licenciement touchant 50 employés et plus, l'employeur devrait donner un préavis de 16 semaines et créer un "comité ouvrier-patronal chargé d'élaborer un plan pour diminuer les répercussions négatives qu'aura, sur les employés, le licenciement prévu".

Soumission à un tribunal international d'un différend canado-américain

Le Canada et les États-Unis soumettront leur différend frontalier dans la région du golfe du Maine à un tribunal international pour règlement obligatoire.

Un traité à cet effet est entré en vigueur le 20 novembre à la suite de l'échange, à Ottawa, d'instruments de ratification par M. Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. Richard Smith, ministre à l'ambassade des États-Unis.

Le traité, de même que le compromis qui lui est annexé, prévoit qu'une Chambre de la Cour internationale de justice de La Haye, composée de cinq membres, établira le tracé définitif de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine. Si, pour une raison quelconque, la Chambre n'est pas constituée conformément aux dispositions du traité et du compromis dans les six mois, le Canada ou les États-Unis pourront dénoncer le compromis. En ce cas, un compromis d'arbitrage, également annexé au traité, entrerait en vigueur, ce qui aurait pour effet de renvoyer l'affaire à un tribunal

arbitral international, constitué spécialement à cette fin par le Canada et les États-Unis et composé de cinq membres.

Selon les statuts de la Cour internationale de justice, un pays qui n'est pas représenté à la Cour peut désigner un de ses nationaux pour siéger en qualité de juge *ad hoc* pour toute affaire le concernant. Le gouvernement du Canada a l'intention de nommer comme juge *ad hoc* pour l'affaire du golfe du Maine, M. Maxwell Cohen, professeur honoraire à la faculté de droit de l'Université McGill, à Montréal, et ancien président de la section canadienne de la Commission mixte internationale.

Le conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, M. Léonard H. Legault, a été nommé agent pour le Canada dans cette affaire, avec pleins pouvoirs pour présenter la cause du Canada.

La région en litige comprend les précieuses pêcheries du Banc de George. Une fois établi, le tracé de la frontière maritime commune délimitera à la fois la zone de pêche et le plateau continental de chacun des deux pays dans la région du golfe du Maine.

Lancement d'un magazine sonore pour handicapés visuels



La Magnétothèque de Montréal a lancé, dernièrement, un magazine-cassette offrant aux personnes handicapées des extraits de revues québécoises, telles que *Actualité*, *Châtelaine*, *Féminin-Pluriel*, *Les Affaires*, et de nombreux autres périodiques. Ce magazine sonore est réalisé par des bénévoles dans les studios de la Magnétothèque pourvus d'un équipement moderne. Les handicapés visuels ont accueilli avec enthousiasme cette initiative qui leur permet désormais de suivre les rubriques traitant de la mode, de l'art culinaire, de l'actualité, de l'humour, ainsi que des entrevues avec des personnalités, le tout moyennant une contribution symbolique de \$2 par année.

Nouvelles techniques de communications téléphoniques

La mise au point d'un nouveau matériel pour les stations terriennes est la raison d'un programme lancé récemment par le gouvernement fédéral, en coopération avec Spar Aerospace Limitée et Téléglobe Canada.

Les retombées de cette technologie permettront d'améliorer les télécommunications par voie terrestre et par satellite.

Au cours de ce programme, qui durera jusqu'en avril 1984, Spar étudiera et fabriquera du matériel expérimental, produira des dessins industriels, établira des moyens d'exploitation et d'entretien, et mettra au point des dispositifs d'essai. Ce travail sera exécuté dans les locaux de Spar situés à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec). Spar a construit les quatre principales stations terriennes de Téléglobe au Canada et en a fourni 13 semblables à l'étranger. Spar s'attend que le marché international fasse bon accueil à son nouveau matériel, que l'on pourra installer dans de nouvelles stations ou qui servira à moderniser des stations existantes.

Téléglobe Canada, société de la Cou-